



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation  
Service de l'alimentation  
Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments  
Bureau des établissements de transformation et de distribution  
251 rue de Vaugirard  
75732 Paris cedex 15

Dossier suivi par : Matthieu MOURER  
Tél. : 01 49 55 84 94  
Fax : 01 49 55 56 80  
Mél : betd.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr  
Réf. : DIR 2017-358-A

Le Directeur général de l'alimentation

à

Madame Valérie LASSERRE  
Déléguée générale  
La chaîne logistique du froid  
5 rue Kepler  
75116 PARIS

**- 0 0 8 9**

Paris, le **11 MAI 2017**

Madame la déléguée générale,

Par votre courrier du 30 mars 2017, vous me rappelez les difficultés qu'engendre la définition précise des températures réglementaires de conservation des denrées périssables d'origine animale.

Vous avez donc animé une réflexion avec les organisations professionnelles impliquées et convenu collectivement d'une marge de souplesse dans l'application de ces règles. Le protocole signé par tous les acteurs définit précisément la méthode de contrôle de la température et la tolérance acceptable au moment de la livraison.

Par son caractère consensuel, ce protocole répond clairement à une attente réelle des professionnels, tout en définissant une tolérance raisonnable au regard de la fiabilité des instruments de mesures normalisés qu'il propose d'utiliser.

Aussi, comme vous me l'avez demandé, ce protocole sera diffusé par note de service aux inspecteurs de DD(CS)PP et de DAAF.

La note de service que vous trouverez ci-jointe assimile les éléments de ce protocole à une bonne pratique d'hygiène reconnue, dont la mise en œuvre par un professionnel sera vue comme une conformité par l'inspecteur. Dans un second temps, ce protocole sera évoqué dans le vademecum d'inspection général, qui a vocation à réunir ce type d'éléments d'appréciation.

Je vous prie de croire, Madame la déléguée générale, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur général adjoint de l'alimentation  
Chef du service de la gouvernance  
et de l'international  
**CVO**  
Loïc EVAÏN